



Règlement de La Traversée Lémanique TM

Chaque année, La Traversée Lémanique TM a pour but de lancer la saison de ski nautique.

Le règlement ci-après donne un cadre à cette course.

1) Point de Départ et Arrivée: Une ligne depuis la Nautique (GPS 46.213651N/6.199623E)

à la Perle du Lac (GPS Latitude 46.21955N Longitude 6.152225E)

2) Heure du Départ : Franchissement de la ligne par le bateau à partir de 8 :30AM (alignement des bateaux 8 :15)

3) Point de demi-tour:

L'île de Peilz (GPS Latitude 46.399867N Longitude 6.913826E) dans le sens inverse-horaire, c'est-à-dire en passant entre l'île et le débarcadère de Villeneuve CGN (GPS Latitude 46.398719N Longitude 6.924168E) pour le retour.

4) Le but : parcourir la distance Aller / Retour entre le point 1 et le point 3 le plus vite possible tout en gardant un skieur derrière le bateau

5) Les moyens : une équipe de sportifs pratiquant le ski nautique, wakeboard ou autre sport de glisse tracté par un bateau. (Note – la bouée n'est pas acceptée)

6) L'équipe : l'équipe est aussi nombreuse que la capacité légale du bateau le permet

7) Les membres de l'équipe : Il n'y a pas de limite sur la distance ou temps parcouru par chaque membre de l'équipe

8) Au moins un bateau "sécurité" doit être présent pour 5 bateaux faisant la course

9) Ravitaillement:

- Dans le cas où de l'essence supplémentaire est nécessaire pour le bateau 'tracteur', elle pourra être stockée sur le bateau "sécurité" au moyen de bidons identifiés ayant une capacité de 30L max chacun. L'essence devra être mise à disposition sur le bateau "sécurité" le matin même du départ à partir de 8hr. Un maximum de 100L par bateau (tracteur) pourra être stocké sur le bateau "sécurité". (selon capacité)-

- Durant la course, il ne pourra être effectué que 2 ravitaillements simultanément. Le bateau ayant besoin d'un ravitaillement devra se rapprocher de son bateau "sécurité" où l'attendre à une position GPS communiquée par radio/Natel.

10) Règles de Sécurité

Le code de la navigation est le code à respecter. Cela est donc valable pour les distances minimum entre les bateaux, les vitesses de navigation, le matériel légal et nécessaire à la pratique du ski nautique. (bateaux et skieurs)

Il faut aussi attirer l'attention sur la durée de la course qui demandera aux compétiteurs de s'alimenter, de se réchauffer. Cela devra faire partie du matériel en sus du matériel obligatoire de sécurité.

Une assurance valide pour chaque bateau doit être en place.

La traversée Lémanique TM ne pourra être tenue responsable en aucun cas suite à une perte de matériel, casse de matériel ou dommage corporel.

11) Frais

Les frais d'inscription sont de 50CHF par participant et devront être réglés le matin même de la course avant 8 :00 Les frais concernant l'essence des bateaux tracteur doivent être partagés entre les membres de l'équipe.

Les frais d'essence concernant les bateaux "sécurité" seront partagés entre les équipes.

Le Comité Suprême